

Affiliation de la directrice ou du directeur de stage

Une offre de stage peut-être soumise dans la banque de stage de PREMIER UIQUEMENT par :

- un(e) professeur(e) de l'Université de Montréal ayant une affiliation primaire ou secondaire avec un département ou une école de la Faculté de médecine

ou

- une(e) professeur(e) du campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières ayant une affectation aux études supérieures décernée par le vice-décanat aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine et en vigueur durant l'été 2024.

Admissibilité de l'étudiant(e)

Pour présenter une candidature au concours annuel de PREMIER, l'admissibilité des étudiant(e)s dépend de 3 types de critères : leur cheminement académique (le programme auquel ils ou elles sont inscrit(e)s), l'excellence de leur dossier académique et d'autres critères sur leur parcours.

1- Cheminement académique au 1^{er} cycle

Les étudiant(e)s admissible à PREMIER doivent être inscrit(e)s à un des programmes de 1^{er} cycle suivants :

- **un des programmes de premier cycle de la Faculté de médecine :**
 - l'année préparatoire au doctorat en médecine;
 - le doctorat en médecine
 - un des programmes de baccalauréats incluant un programme en continuum baccalauréat - maîtrise professionnelle (physiothérapie, ergothérapie).
Les étudiant(e)s en dernière année de leur programme de baccalauréat de la faculté doivent aussi :
 - avoir déjà été lauréat(e)s du programme PREMIER
 - avoir complété une demande d'admission à un diplôme de 2e cycle de l'Université de Montréal au moment de leur candidature pour une bourse. Une preuve d'admission sera requise pour le versement de leur bourse de stage tel que requis par la direction des finances de l'UdeM.
- un des programmes interfacultaires avec la Faculté des arts et des sciences (biochimie et médecine moléculaire, bio-informatique et microbiologie, infectiologie et immunologie, sciences biologiques) travaillant sous la direction de professeur(e)s de la Faculté de médecine.
Les étudiants en dernière année de leur programme de baccalauréat interfacultaire durant leur stage d'été doivent aussi :
 - avoir déjà été lauréat(e)s du programme PREMIER
 - avoir complété une demande d'admission à un diplôme de 2e cycle de l'Université de Montréal au moment de leur candidature pour une bourse. Une preuve d'admission sera requise pour le versement de leur bourse de stage tel que requis par la direction des finances de l'UdeM.

ou

- **en dernière année du baccalauréat en linguistique ou du baccalauréat en psychologie à la Faculté des arts et des sciences**

Les étudiant(e)s en dernière année du baccalauréat en linguistique ou du baccalauréat en psychologie à la Faculté des arts et des sciences sont admissible à condition d'avoir complété une demande d'admission à la maîtrise professionnelle en audiologie ou à la maîtrise professionnelle en orthophonie de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine au moment de leur candidature. Une preuve d'admission sera requise pour le versement de la bourse de stage aux lauréats(e)s tel que requis par la direction des finances de l'UdeM.

2- Excellence du dossier académique

Au moment de soumettre une candidature au concours (entre le 15 janvier et le 20 février 2024), toutes les candidats et candidates à PREMIER doivent avoir une **moyenne cumulative minimale de 3,2 au sommaire de leur relevé de notes de l'Automne 2023**.

Les étudiant(e)s inscrit(e)s à l'année préparatoire au doctorat en médecine ou à un baccalauréat, recevront de leur programme leur relevé de notes de l'automne 2023 mi-janvier 2024. Ce relevé devra être téléversé dans l'onglet « annexes » du profil de l'outil de gestion de PREMIER. Aucun autre relevé de notes ne sera accepté.

Les étudiant(e)s inscrit(e)s au MD, devront valider leur admissibilité en écrivant à premier-md@med.umontreal.ca dès que leur relevé de notes de l'automne 2023 sera disponible (à parti de mi-janvier). Une mention de succès au relevé de notes de l'automne 2023 n'est pas suffisante pour être admissible au concours. Ils devront recevoir la confirmation de premier-md qu'ils sont admissibles au concours avant de finaliser un dossier de candidature avec leur directeur ou directrice de stage.

Toutes les étudiant(e) candidat(e)s au concours 2024 de PREMIER devront confirmer leur admissibilité au concours à leur directeur ou directrice de stage 2024 avant le 20 février 2024 (date limite pour soumettre un dossier de candidature).

3- Autres exigences à remplir par tous les candidats et candidates

- Être inscrit(e) à un programme de la Faculté ou de l'Université de Montréal à l'automne 2024
- Être citoyen(ne) canadien(ne), résident(e) permanent(e) ou avoir un NAS en vigueur au moment du stage.

Note importante : Un étudiant(e)s ne peut compléter qu'une seule candidature par année de concours avec son ou sa directrice de stage.